

**L'échec annoncé de la Conférence de Vienne sur l'impact
humanitaire des armes nucléaires annonce l'échec de la prochaine
Conférence d'examen du TNP de 2015**

Jean-Marie Muller *

Les 8 et 9 décembre 2014 s'est tenu à Vienne (Autriche) la troisième Conférence sur l'impact humanitaire des armes nucléaires. Une première Conférence sur ce sujet s'était tenue à Oslo les 4 et 5 mars 2013 à l'initiative du gouvernement norvégien. La raison principale pour laquelle cette conférence a été convoquée réside dans le fait que les États non dotés et les organisations de la société civile qui ont milité pour la signature d'une Convention d'élimination mondiale des armes nucléaires ont pris conscience que celle-ci était hors de portée dans un délai prévisible. Les participants à la rencontre d'Oslo ont affirmé la nécessité d'un Traité international afin d'interdire et d'éliminer totalement les armes nucléaires en faisant valoir que « les armes nucléaires sont uniques du fait de leur pouvoir de destruction, des souffrances humaines indicibles qu'elles causent, de l'impossibilité de maîtriser leurs effets dans l'espace et le temps, des risques d'escalade qu'elles comportent et de la menace qu'elles constituent pour l'environnement, les générations futures et la survie même de l'humanité. » Une seconde Conférence sur le même sujet s'est tenue à Nayarit (Mexique) les 13 et 14 février 2014.

Lors des deux premières Conférences, aucun des 5 États dotés de l'arme nucléaire signataires du Traité de Non-Prolifération (TNP) n'était présent. Alors que la France, la Russie et la Chine maintenaient leur refus, le 7 novembre, les États-Unis ont annoncé leur participation à la Conférence de Vienne. D'aucuns ont cru pouvoir saluer une victoire du mouvement antinucléaire. En réalité, cette participation n'était nullement de bon augure. Elle ne pouvait qu'entraver et non pas faciliter les travaux de la Conférence. Après avoir fait cette annonce, le porte-parole du gouvernement américain ajoutait : « Cependant, cette conférence n'est pas le lieu approprié pour des négociations sur le désarmement ou sur des discussions préalables à la négociation, et les États-Unis ne s'engageront pas dans des efforts de ce genre à Vienne. » Il était donc clair que le gouvernement américain n'entendait faire aucune concession politique mais seulement de la figuration diplomatique.

Le 9 novembre, le délégué américain, l'ambassadeur Adam Scheinman, déclarait : « Les États-Unis se tiennent aux côtés de tous ceux qui ici recherchent la paix et la sécurité d'un monde sans armes nucléaires. Les États-Unis ont travaillé et continueront à travailler pour créer les conditions pour un tel monde avec l'aide de différends outils, traités et accords. » Il croit pouvoir ajouter sur le même ton chafouin : « Chacun ici et partout dans le monde qui partage notre but d'un monde libéré des armes nucléaires doit se joindre à nous en consacrant dès maintenant beaucoup de temps et beaucoup d'énergie pour relever ce défi maintenant. » Qui oserait prétendre, dès lors, que la politique des États-Unis en matière de désarmement nucléaire n'est pas irréprochable ? Mais, en réalité, qui pourrait croire que ces mêmes États-Unis sont prêts à renoncer à la possession de leurs armes nucléaires en négociant soit une Convention d'élimination soit un Traité d'interdiction ?

Le représentant de la Grande-Bretagne, lui, n'a pas hésité à affirmer ouvertement son désaccord avec l'objet de la Conférence : « D'aucuns ont fait valoir que le chemin vers le but d'un monde sans armes nucléaires était d'interdire maintenant les armes nucléaires, ou de fixer un calendrier pour leur élimination. Le Royaume Uni considère que cette approche ne permet pas de tenir compte de la stabilité et de la sécurité que les armes nucléaires peuvent aider à assurer et par conséquent les compromet. Une déclaration d'interdiction ou un calendrier qui ne serait pas basé sur la confiance nécessaire compromettraient la stabilité stratégique. Aucun d'entre nous ne gagnerait à cette perte de stabilité. Le Royaume Uni croit que l'approche pas à pas définie par le TNP est le seul chemin qui concilie les impératifs du désarmement et de la sécurité globale. »

Le délégué britannique conclut son intervention en faisant savoir on ne peut plus clairement que son pays ne changera en rien sa politique en matière d'armement nucléaire : « Nous travaillerons à créer les conditions dans lesquelles les armes nucléaires ne seront plus nécessaires. Nous maintiendrons également un minimum de dissuasion nucléaire crédible aussi longtemps que cela sera nécessaire. » Il redit enfin que les Nations Unies et le Traité de Non-Prolifération offrent « le forum approprié pour travailler à la venue d'un monde sans armes nucléaires, en tenant le plus grand compte non seulement de l'impact humanitaire dévastateur qui résulterait de l'emploi des armes nucléaires, mais aussi de la stabilité et de la sécurité qu'offrent les armes nucléaires. »

Par ces considérations, le délégué de la Grande-Bretagne récuse l'affirmation essentielle soutenue par tous les participants aux deux premières Conférences selon laquelle, plus que jamais, les armes nucléaires n'offrent aucunement à l'humanité la sécurité dont elle a besoin pour vivre en paix, mais au contraire la menacent plus que jamais. Par le fait même, il annonce l'échec assuré de la neuvième Conférence d'examen du Traité de Non-Prolifération nucléaire qui soit se tenir à New-York du 27 avril au 22 mai 2015. Assurément, il aurait mieux fallu que la Grande Bretagne continue à boycotter la Conférence de Vienne plutôt que d'y venir pour y tenir de tels propos...

Comme il fallait également s'y attendre, à aucun moment, le délégué indien n'envisage la signature d'un Traité d'interdiction des armes nucléaires. Tout en rappelant que « L'Inde a été constante dans son engagement en faveur d'un désarmement nucléaire universel, non discriminatoire et vérifiable », il s'en tient à souligner l'importance de renforcer les restrictions concernant l'usage de l'arme nucléaire. Il énonce cette proposition dont l'évidence n'est qu'apparente : « Nous croyons que le renforcement des restrictions concernant l'usage des armes nucléaires réduirait la probabilité de leur usage. »

Le représentant belge a pris une position très complaisante à l'égard des pays dotés de l'arme nucléaire. « Nous avons entendu, a-t-il dit, des voix proposant une interdiction globale des armes nucléaires. (...) Aucun État doté d'armes nucléaires n'éliminera son arsenal sans de solides garanties. La confiance ne peut pas se décréter. C'est pourquoi l'élimination de ces armes requiert un cadre de négociations pour vérifier des réductions irréversibles. Cela n'arrivera pas du jour au lendemain, mais nécessite une approche graduelle. Bref, l'interdiction des armes nucléaires ne garantit pas par elle-même leur élimination. » Il reconnaît que les progrès pour atteindre les objectifs du Traité de Non Prolifération ont été trop lents, mais il affirme qu'il faut « se méfier des alternatives irréalistes » qui peuvent être une diversion. Cette complaisance s'explique-t-elle par le fait que la Belgique détient sur son territoire des armes nucléaires américaines ? Probablement, mais il faut alors s'interroger sur la capacité d'autonomie de l'État belge.

Le délégué de la Nouvelle Zélande répondra frontalement aux propos du représentant de la Grande Bretagne : « Certains continuent à soutenir que le moment n'est pas *encore* venu pour avancer vers un régime spécial pour l'abolition des armes nucléaires. Ils disent que toute avancée de ce genre – comme précisément l'approche des « conséquences humanitaires » qui est au cœur de cette Conférence – ne permet pas de tenir compte de la « dimension sécuritaire » des armes nucléaires. Qu'est-ce signifie exactement « tenir compte de la dimension sécuritaire des armes nucléaires » ? Est-ce que cela veut suggérer qu'il ne peut y avoir dans un futur prévisible aucune nouvelle avancée vers un régime qui abolirait les armes nucléaires ? Mais alors cela suggère-t-il que, d'une manière ou d'une

autre, l'article VI¹ du Traité de Non Prolifération a été aussi une erreur, ayant également échoué à tenir compte de la dimension sécuritaire des armes nucléaires ? » Et le représentant de la Nouvelle Zélande rappelle les mots du Procureur Général de son État selon lesquels « si elles étaient employées, les armes nucléaires assureraient la destruction et non le maintien de la sécurité de celui qui les emploierait... La menace que ces armes représentent pèse sur la sécurité de l'ordre international tout entier. » Enfin, il somme ceux qui ont affirmé que l'abolition des armes nucléaires n'était pas compatible avec leur sécurité de dire ce qu'ils doivent faire maintenant pour satisfaire les obligations que leur impose le TNP en ce qui concerne le désarmement nucléaire. Les divergences de vue radicales entre le représentant de la Grande Bretagne et celui de la Nouvelle Zélande illustrent l'impossibilité irréductible de la communauté internationale de parvenir à un consensus sur la question du désarmement nucléaire.

Dans ces conditions, les États non dotés de l'arme nucléaire qui ont plaidé à Vienne pour un Traité d'interdiction des armes nucléaires ne pouvaient parler que dans le vide. Ainsi, quel peut être l'impact des propos du représentant de la République Togolaise lorsqu'il déclare : « Les échanges de ces deux jours doivent aboutir au lancement d'un processus diplomatique destiné à négocier et à adopter un instrument juridique prohibant les armes nucléaires et leur élimination complète. » ?

À la fin de la Conférence, l'Autriche a publié une déclaration dans laquelle elle tente de remettre à l'ordre du jour l'objectif proposé à tous les participants, mais que ceux-ci ont été incapables d'atteindre, en « appelant tous les États signataires du Traité de Non Prolifération Nucléaire à renouveler leur engagement à l'exécution urgente et entière des obligations qui résultent de l'article VI, et à cette fin, à identifier et à mettre en œuvre des mesures efficaces pour combler le vide juridique pour l'interdiction et l'élimination des armes nucléaires ; l'Autriche s'engage à coopérer avec toutes les parties prenantes pour atteindre cet objectif. »

Un autre texte intitulé « Rapport et résumé des résultats de la Conférence » est publié sous la seule responsabilité de l'Autriche, avouant ainsi l'échec de la Conférence dès lors que les participants n'ont pu parvenir non seulement à aucune décision, mais également à aucune déclaration commune. Il ne peut que prendre acte de l'existence des deux groupes qui se sont affrontés : d'une part « a number of delegations » et d'autre part « many delegations ». Le premier groupe a plaidé que la « sécurité globale » offerte par les armes nucléaires devait être prise en compte dans les discussions sur le désarmement nucléaire et que, dès lors, l'approche pas à pas était la manière la plus efficace pour atteindre le désarmement nucléaire. Il affirme par ailleurs que « Beaucoup de délégations – many delegations - ont insisté sur la nécessité de la sécurité pour tous et ont souligné que le seul chemin pour garantir cette sécurité est la totale élimination des armes nucléaires et leur interdiction. Ils ont apporté leur soutien à une négociation d'un nouvel instrument juridique interdisant les armes nucléaires et constituant une mesure effective vers le désarmement nucléaire. Il a été reconnu que l'obligation de mettre en œuvre des mesures efficaces pour le désarmement nucléaire, telle qu'elle est exprimée dans l'article VI du TNP, est du ressort de *chaque État membre de ce Traité* (c'est moi qui souligne), et qu'il y a des étapes que les États peuvent franchir dès maintenant pour mettre en œuvre de bonne foi de telles mesures. » Faisant contre mauvaise fortune bon cœur, le texte conclut : « Une écrasante majorité des États membres du TNP s'attend à ce que la prochaine Conférence d'examen du TNP qui doit se tenir en 2015 (...) décidera de nouvelles étapes vers la réalisation et le maintien d'un monde libéré de l'arme nucléaire. »

Ainsi, il est désormais acquis qu'un traité d'interdiction ne saurait être considéré comme une alternative crédible à une convention d'élimination. Ce sont les mêmes raisons qui rendent impossibles l'un et l'autre. Dès lors, il faut tenir qu'un processus de désarmement multilatéral est impossible dans un délai prévisible. Il ne serait donc pas conséquent de structurer la campagne antinucléaire en France en lui donnant pour seule visée le désarmement mondial. C'est à *chaque État* de prendre ses responsabilités face aux risques et aux dangers soulignés par les « initiatives humanitaires sur les armes nucléaires ». La campagne en France doit se donner comme objectif

¹ Rappelons que l'article VI du traité de Non Prolifération précise : « Chacune des parties au Traité s'engage à poursuivre de bonne foi des négociations sur des mesures efficaces relatives à la cessation de la course aux armements nucléaires à une date rapprochée et au désarmement nucléaire, et sur un traité de désarmement général et complet sous un contrôle international strict et efficace ».

premier de convaincre les citoyens français de contraindre les décideurs politiques de *renoncer aux armes nucléaires françaises par un désarmement unilatéral*.

* Philosophe et écrivain. Auteur de *Libérer la France des armes nucléaires, La préméditation d'un crime contre l'humanité*, Chronique Sociale, 2014

Lauréat 2013 du Prix international de la fondation indienne Jammalal Bajaj pour la promotion des valeurs gandhiennes.

www.jean-marie-muller.fr